



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 20 juin 2018

MOUVEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES - PHASE D'AJUSTEMENT

NOTICE D'AIDE A LA FORMULATION DES VOEUX

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de la Gestion des
personnels

Dossier suivi par :
Christophe BODONYI

Réf : CB/2017-2018-109

Tél. 03.44.06 45 53
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : christophe.bodonyi@ac-
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Cette notice définit les modalités de la phase d'ajustement évoquée par la circulaire « Mouvement départemental des instituteurs et des professeurs des écoles ».

Cas 1 :

Vous serez titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée 2018 mais vous souhaitez obtenir un poste :

- de direction d'école ;
- en ASH ;
- autre que celui obtenu à titre définitif (à titre exceptionnel, avec un courrier explicatif joint à la fiche 1)

Il convient d'utiliser la fiche 1 en renseignant très précisément tous les éléments attendus.

En cas de satisfaction, vous serez nommé sur ce poste par délégation pour 2018/2019 et resterez titulaire de votre poste actuel.

Cas 2 :

Après les opérations du mouvement 2018, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif. Afin d'obtenir un poste pour la rentrée 2018, vous devez utiliser la fiche 3, en sollicitant selon vos préférences les postes publiés dans la liste.

Vous devez obligatoirement solliciter au moins un vœu géographique, en vous appuyant sur la carte des zones géographiques jointe. Vous pouvez si vous le souhaitez préciser une préférence (maternelle ou primaire) en faisant suivre le numéro de la zone par les lettres « MAT » ou « PRIM ».

La fiche 3 doit être renseignée très précisément.

En cas de satisfaction, vous serez nommé sur ce poste à titre provisoire pour l'année scolaire 2018/2019.

Les nominations seront arrêtées par Monsieur le Directeur académique à l'issue de la CAPD du 5 juillet 2018.

Complément d'information :

Le service de la DGP peut vous accompagner dans cette démarche du jeudi 21 juin au vendredi 22 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 au 03.60.36.40.56. ou au 03.44.06.45.49.

ATTENTION

Ces fiches 1 ou 3 sont à retourner au plus tard pour le 24 juin 2018 à minuit à la DSDEN de l'Oise, service DGP1, par mail (de préférence) à l'adresse suivante : ce.dgp1collective@ac-amiens.fr



Patrick FONTAINE
Adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré